

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !


**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 201

➡ **HIPPOCRATE 71**

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

RAPPORT 202

➡ **LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE « AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES »**

RAPPORT 205

➡ **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

Convention triennale de partenariat pour la poursuite du financement de postes d'Intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

RAPPORT 206

➡ **ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES ET ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Avenant n°1 à la convention de subvention d'investissement conclue avec l'association Le Prado pour la construction d'un village d'enfants à Saint-Gengoux le National

RAPPORT 210

➡ **DISPOSITIFS LOGEMENT POUR LES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

Ouverture de places LOJ'IN à la Résidence jeunes actifs de Chalon-sur-Saône
Cadre de fonctionnement et subvention

RAPPORT 209

➡ **CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027**

Nouvelle convention avec l'État et l'Agence régionale de santé

RAPPORT 402

➡ **CONVENTION AVEC LA CCI MÉTROPOLÉ DE BOURGOGNE**

Avenant de prolongation de durée et subvention complémentaire

RAPPORT 405

➡ **COLLÈGES PUBLICS**

Création du guide des actions éducatives à destination des collèges de Saône-et-Loire

RAPPORT 406

➡ **COLLÈGES PUBLICS**

Restauration scolaire et hébergement
Tarification 2026, subventions aux collèges et conventions

RAPPORT 207

➡ **MAINTIEN À DOMICILE**

Création d'une aide à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques pour les professionnels intervenant à domicile

RAPPORT 203

➡ **SOLIDARITÉS 71**

Présentation de la feuille de route pour le Service social départemental (SSD) 2025 - 2028

RAPPORT 403

➡ **SPORT POUR TOUS**

Fonctionnement et Investissement

RAPPORT 404

➡ **AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA**

Attribution de subventions 2025

RAPPORT 301

➡ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Convention de partenariat avec La Poste pour favoriser le soutien au développement de circuits courts de commercialisation et de livraison de produits locaux

RAPPORT 304

➡ **PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ECONOMIES D'EAU ET À LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE**

Attribution de subventions 2025

RAPPORT 305

➡ **PLAN NATURE**

Bilan intermédiaire et perspectives

RAPPORT 306

➔ AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Attribution d'aides

RAPPORT 307

➔ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES USAGÉS ET SERVICES NUMÉRIQUES 2025-2029

Attribution de subventions du PLAN NUMERIQUE71 pour l'exercice 2025 - Lancement du lieu culturel numérique au LAB71
Point d'avancement sur la mise en oeuvre du SDUSN

RAPPORT 407

➔ AIDES AUX ACTIONS DE VALORISATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE

2^e programmation 2025

RAPPORT 408

➔ PATRIMOINE MONUMENTAL

Présentation du Rapport thématique régional de la Chambre régionale des comptes sur le patrimoine monumental

RAPPORT 101

➔ FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Répartition 2025

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 102

➔ PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire en matière de Santé au 1^{er} janvier 2026 au bénéfice des agents départementaux - Participation employeur

RAPPORT 103

➔ PERSONNEL DÉPARTEMENTAL -

Transformation et suppression d'emplois permanents et création d'emplois temporaires

RAPPORT 104

➔ MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Information

RAPPORT 105

➔ REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

RAPPORT 106

➔ INDEMNITÉS DE SINISTRES - Information

RAPPORT 204

➔ ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES

ÂGÉES - Modification de l'échéancier pour le remboursement de l'avance de trésorerie pour l'EHPAD de Saint-Germain-du-Bois

RAPPORT 208

➔ MAINTIEN À DOMICILE : SOUTIEN AUX PERSONNES EN EMPLOI DIRECT ET AUX PARTICULIERS EMPLOYEURS

- Convention de partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)

RAPPORT 211

➔ CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION LE PONT -

Mise en œuvre du dispositif «Premières heures en chantier» inscrit dans la convention départementale pour l'insertion et l'emploi

RAPPORT 302

➔ PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - 5

nouveaux partenariats en faveur de l'éducation alimentaire

RAPPORT 303

➔ PRÉVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CRISES SANITAIRES

- Subvention à la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée
Subvention complémentaire au Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Saône-et-Loire (GDSA) dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

RAPPORT 401

➔ COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE -

Conventions de partenariat avec le Département de Sédhiou, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Sédhiou



SANTÉ

RAPPORT 201

HIPPOCRATE 71

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

Le nouveau règlement d'intervention Hippocrate 71 a été adopté lors de l'assemblée départementale de juin 2024. C'est un dispositif qui a complètement renouvelé l'ancien règlement qui datait de plus de 10 ans.

Hippocrate 71 est le fruit d'un travail de consensus entre les représentants professionnels de médecins (Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne, CDOM et URPPS) et de nos partenaires institutionnels.

Le nouveau règlement d'intervention a été établi en concertation avec l'Ordre des médecins, l'Union régionale des professionnelles de santé (URPS), l'Association des jeunes médecins de Bourgogne, la CPAM et l'ARS.

Il intègre la mise à jour de certaines mesures de l'ancien dispositif :

- ➔ Inscrire la totalité du département en zone d'intervention
- ➔ Bourse d'études en faveur des étudiants de 3^e cycle d'études de médecine
- ➔ Bourse d'études en faveur des étudiants en médecine à compter de la 2^e année d'études
- ➔ Soutien aux investissements pour l'installation des professionnels de santé
- ➔ Aide financière aux collectivités territoriales qui font appel à un cabinet de recrutement de médecins à hauteur de 3 000 €
- ➔ Aide aux cours de français médical pour les médecins étrangers.

Et la création de nouvelles mesures :

- ➔ Création d'un fonds de soutien pour des porteurs privés de maisons de santé
- ➔ Création d'une aide au financement de bornes ou cabinets de télémedecine
- ➔ Création d'un fonds de soutien pour les déplacements des étudiants de 1^{er} et 2^e cycles des études de médecine effectuant un stage en Saône-et-Loire
- ➔ Création d'un fonds de soutien à la construction, l'extension ou la réhabilitation de logements pour des étudiants en médecine et études paramédicales.

DANS CE RAPPORT, IL EST QUESTION DE 12 BÉNÉFICIAIRES :

- ➔ 3 bourses d'études pour des étudiants de 2^e cycle qui s'engagent à s'installer en Saône-et-Loire à l'issue de leurs études (1 200 €/mois par étudiant), soit un montant total prévisionnel 108 000 €
 - Depuis le début de l'année 2025, cela représente 4 bourses.
- ➔ 6 aides aux déplacements pour les externes pour un montant total de 1 599 €
 - Depuis le début de l'année, 41 aides de ce type ont été octroyées.
- ➔ 3 soutiens aux investissements pour l'installation de médecins généralistes pour un montant total de 20 216 €.
 - Depuis le début de l'année 2025, 10 aides à l'installation ont été délivrées dont 7 pour des médecins généralistes et 3 pour des kinés.

RAPPORT 202

DON D'ORGANES

Le Département de Saône-et-Loire Ambassadeur du don d'organes

Le Département de Saône-et-Loire s'inscrit depuis plusieurs années dans une politique santé novatrice et dynamique pour renforcer l'offre de soins. Dans la continuité de ses initiatives en faveur de la santé, le Département souhaite désormais s'engager activement en faveur de la sensibilisation au don d'organes auprès de l'ensemble de ses concitoyens, en partenariat avec le collectif Greffes+.

Le don d'organes et de tissus représente un geste de fraternité et de solidarité essentiel, capable de sauver des vies. En France, la loi présume chaque citoyen donneur, sauf s'il a exprimé un refus de son vivant. Malgré cela, le nombre de greffes reste insuffisant : chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent faute d'organes disponibles.

Ce paradoxe s'explique notamment par le manque d'échanges sur le sujet au sein des familles. En effet, bien que plus de **80 % des Français se disent favorables au don, moins d'un sur deux a exprimé clairement sa volonté à ses proches. Résultat : en l'absence de certitude, dans un tiers des cas, les proches s'opposent au prélèvement.** Face à cet enjeu de santé publique, il devient indispensable de sensibiliser largement la population, en favorisant l'échange, l'information et l'engagement.

Le collectif d'associations Greffes+ a lancé, en janvier 2023, le projet des villes ambassadrices du don d'organes, qui compte aujourd'hui déjà plus de 750 communes engagées en France. L'objectif est de favoriser la réflexion et l'échange sur le don d'organes, diffuser la culture du don et augmenter ainsi le nombre de donateurs.

En s'associant à cette démarche, le Département de Saône-et-Loire deviendra le deuxième département de France et le premier de la région Bourgogne Franche-Comté à porter le titre « Ambassadeur du don d'organes ».

CET ENGAGEMENT SE CONCRÉTISERA, ENTRE AUTRES, PAR :

- ➡ L'apposition d'une plaque avec le ruban vert et le texte « Département ambassadeur du don d'organes » au sein du bâtiment départemental
- ➡ La diffusion d'actions de communication et le soutien aux initiatives associatives.

Le Département, en tant qu'Ambassadeur, pourra inviter les collectivités de Saône-et-Loire à se mobiliser à leur tour en mettant en œuvre, selon leurs moyens, tout ou partie des actions suivantes :

- ➡ Rôle de fédérateur pour mobiliser l'ensemble du territoire afin de construire un réseau local engagé et solidaire autour de cette cause majeure de santé publique. Le Département s'attachera à coordonner un réseau d'ambassadeurs locaux en invitant les collectivités locales, les établissements hospitaliers et autres structures de soins à rejoindre la démarche, les établissements scolaires et associations locales à s'associer aux initiatives menées
- ➡ Organisation d'une manifestation annuelle le 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs
- ➡ Interventions dans les établissements scolaires et entreprises locales pour sensibiliser les jeunes et les actifs
- ➡ Plantation d'un « arbre de vie », lieu symbolique de recueil en hommage aux donateurs
- ➡ Communication dans les bulletins municipaux et médias locaux sur l'importance de parler de son choix à ses proches.
- ➡ Diffusion de l'application mobile sur le don d'organes.
- ➡ Soutien actif aux associations de patients et greffés.

A photograph showing a group of children sitting at a table in a classroom or workshop, focused on painting. A young girl in the foreground is wearing a pink shirt and striped overalls, intently working on her project. Other children and an adult are visible in the background, also engaged in the activity. The table is covered with various art supplies like paint containers and brushes.

ENFANCE / FAMILLES

RAPPORT 206

PROTECTION DE L'ENFANCE

Avenant n°1 à la convention de subvention d'investissement conclue avec l'association Le Prado pour la construction d'un village d'enfants à Saint-Gengoux-le-National

Lors de la séance du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a pris acte du Plan enfance prévoyant notamment la création de 144 places dont 48 places d'accueil pour les 0-21 ans, et notamment de fratries. La réalisation de ce site a été actée par l'AD du 30 juin 2023.

Un appel à candidature a été lancé : 15 communes ont candidaté - 3 ont été sélectionnées. C'est finalement un terrain de la commune de Saint-Gengoux-le-National qui a été retenu.

Suite à l'appel à projets lancé par le Département de Saône-et-Loire le 13 juillet 2023 ayant pour objet la création d'un village d'enfants d'une capacité d'accueil de 48 places permettant l'accueil d'enfants et jeunes de 0 à 21 ans, et notamment de fratries, l'association du Prado Bourgogne a obtenu une autorisation le 25 mars 2024 de créer une structure à Saint-Gengoux-le-National.

La réalisation du village se faisant sur une parcelle, propriété du Département, sise à Saint-Gengoux le National, un bail emphytéotique a été conclu afin de définir et d'encadrer les conditions d'occupation du terrain mis à disposition.

Dans ce rapport, il est question d'une modification de la convention d'attribution de subvention d'investissement qui prévoit :

- ➡ les modalités de versement de la subvention
- ➡ les modalités de mobilisation de l'emprunt à souscrire pour le solde restant à financer par l'association Prado Bourgogne.

Ces modalités devaient être adaptées au fur et à mesure de la réalisation du projet. La convention prévoit également une actualisation deux fois par an de la programmation des dépenses et du choix des recettes à mobiliser sur la période de la construction.

L'état d'avancement des travaux étant plus rapide que prévu, un avenant n°1 à la convention modifiera l'article 6 selon les termes suivants :

« À titre dérogatoire, le Département pourra décider, si les circonstances le justifient et dans la limite des crédits de paiement inscrits au budget de l'exercice concerné, du versement en une ou plusieurs fois d'une avance sans limite de plafond. Il pourra également verser en une fois le montant attribué au titre des études. En cas de non réalisation des travaux et/ou études, ce montant devra être reversé au Département. »

RAPPORT 209

CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027

Nouvelle convention avec l'État et l'Agence régionale de santé

Dans le cadre de la politique de prévention et protection de l'enfance ambitieuse menée par le Département de Saône-et-Loire, une première contractualisation avec l'État et l'ARS, en 2020, a permis

- ➡ d'impulser ou de renforcer des actions concrètes pour développer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants
- ➡ d'améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins.

En 2022, une déclinaison du Plan Enfance visait à renforcer et diversifier l'offre d'accueil avec la création de 148 places afin de :

- ➡ renforcer l'offre existante en matière d'accueil familial, de placement à domicile, de lieu de vie et d'accueil
- ➡ adapter les réponses à l'évolution des besoins en termes de profils (prises en charge complexes pour toutes les tranches d'âge)
- ➡ favoriser l'accueil des fratries en leur offrant un environnement de type familial au sein d'un village d'enfants.

Le Schéma unique des solidarités 2023-2027 réaffirme cette ambition départementale autour de 4 orientations :

- ➡ renforcer la prévention et le soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles
- ➡ développer les missions de protection maternelle et infantile
- ➡ sécuriser le parcours en protection de l'enfance
- ➡ améliorer le pilotage de la politique enfance familles.

La contractualisation prévention et protection de l'enfance 2025-2027 s'inscrit dans les contractualisations précédentes tout en intégrant des évolutions dans le champ de la prévention et la qualité de prises en charge en protection de l'enfance.

Elle s'inscrit également en cohérence avec les projets engagés par le schéma unique des solidarités autour de 12 objectifs et 19 fiches actions et en pérennisant les actions engagées lors des précédentes contractualisations. Il s'agit :

- ➡ d'améliorer le parcours pré et postnatal des femmes et nourrissons, en particulier les plus vulnérables
- ➡ de renforcer la prévention pour les jeunes enfants
- ➡ de renforcer les dispositifs d'intervention précoce et à domicile et améliorer la qualité de la prise en charge en protection de l'enfance
- ➡ de mieux répondre au besoin d'accompagnement renforcé des enfants protégés en situation de handicap

➤ **Ces actions correspondent à un budget total de 8 M€.**
Près de 2 M€ de financements divers de l'État

DISPOSITIFS LOGEMENT POUR LES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Ouverture de places LOJ'IN à la Résidence jeunes actifs de Chalon-sur-Saône

Cadre de fonctionnement et subvention

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforce l'axe de préparation à l'autonomie des jeunes pendant leur prise en charge par les services de l'ASE. L'accompagnement des jeunes majeurs est rendu systématique, notamment en cas d'isolement familial et d'absence de ressources propres.

Les dispositifs permettant d'éviter les ruptures à la sortie de l'ASE sont identifiés comme des supports permettant de répondre aux besoins des jeunes et d'éviter la dégradation de leur situation, et complètent également l'offre départementale en matière de contrats jeunes majeurs et d'autres formes d'aide financière ou éducative ASE.

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif d'amélioration de « l'accompagnement des sorties du dispositif de protection de l'enfance » réaffirmé par le Schéma unique des solidarités adopté par l'Assemblée départementale du 28 septembre 2023. Son programme d'actions 2025 prévoit en particulier l'évolution de ces dispositifs.

LOJ'IN c'est quoi ?

C'est un dispositif piloté par le Département qui propose un accompagnement social et/ou un logement à 20 jeunes de 18 à 25 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En complément d'un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune, ce dispositif propose plusieurs sortes de logements :

➡ hébergements (prise en charge des frais de logements dans le diffus ou en résidence sociale jeunes)

➡ logements sous-loués avec une possibilité de glissement de bail

➡ logements autonomes loués par les jeunes avec un accompagnement hors les murs.

Quel est le besoin en Saône-et-Loire ?

Le territoire chalonnais accueille un nombre important de jeunes dans les dispositifs de l'ASE ou dans un projet d'insertion. Il existe aujourd'hui pour eux peu de solution pour leur permettre de quitter le dispositif ASE. La Résidence jeunes actifs de Chalon-sur-Saône accueille un public jeune en tant que foyer jeune travailleur (FJT) et propose au Département l'ouverture de 5 places LOJ'IN dans sa structure avec un cadre d'accueil spécifique aux besoins de ces jeunes.

➡ **Le budget annuel pour ces 5 prises en charge représente un montant total de 59 771 €.**

Cependant, pour l'année 2025, l'ouverture des 5 places étant prévue au 1^{er} octobre 2025, le montant de la subvention s'élève à 14 940 €.

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES (VIF)

Convention triennale pour la poursuite du financement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Le Plan départemental de lutte contre les Violences intrafamiliales (VIF) a été voté lors de l'Assemblée départementale de 26 juin 2018 autour de 3 axes forts, à partir desquels se déclineront différentes actions :

- **Axe 1 - Prévention**
- **Axe 2 - Collaboration avec les acteurs**
- **Axe 3 - Faciliter le parcours des victimes**

La contribution au maintien des postes d'Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) fait partie des objectifs inscrits dans la déclinaison opérationnelle du Schéma unique des solidarités 2023-2027 « Solidarités 71 » adopté par l'Assemblée du 21 décembre 2023.

Pour rappel, les missions générales des ISCG consistent à :

- accueillir, écouter les victimes, après un 1^{er} filtre des services de police et des unités de gendarmerie
- réaliser une évaluation sociale, c'est-à-dire une analyse des problématiques des personnes concernées et de leurs besoins
- informer les personnes sur les dispositifs existants, les procédures et leurs droits et les orienter auprès des partenaires compétents dont les services sociaux.

Les ISCG assurent des missions de médiation et de prévention relevant du champ de l'action sociale. Sauf exception, leur action se situe dans le court terme.

Ils participent à l'observation départementale par l'élaboration d'un bilan d'activité statistique et qualitatif.

La spécificité du poste d'ISCG, à la croisée des différents champs professionnels (social, juridique, médico-psychologique, etc.), nécessite une complémentarité de son action avec celles de partenaires afin de favoriser une prise en charge globale des victimes.

De ce fait, leurs modalités d'intervention sont adaptées au contexte local et à leur lieu d'implantation.

Le Département fait le choix de réaffirmer son soutien au maintien des postes en proposant :

- de poursuivre son engagement aux côtés des collectivités dans le cadre de nouvelles conventions triennales 2025-2027 État/Département/Collectivités
- de maintenir une participation forfaitaire au prorata du temps de travail des ISCG de 19 250 € par ETP et par période de 12 mois.

Des conventions sont signées pour 2025-2027 entre l'État, de Département de Saône-et-Loire et :

- la ville de Montceau-les-Mines
- la Communauté d'agglomération du Grand Chalon
- la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
- la ville du Creusot et le Centre Intercommunal d'action sociale Grand Autunois Morvan
- les Communautés de communes du Grand Charolais, Entre Arroux Loire et Somme, Brionnais Sud Bourgogne, Semur en Brionnais et Marcigny.

Attributions d'une participation forfaitaire au prorata du temps de travail de l'Intervenant social en commissariat et gendarmerie :

- 9 625 € à la ville de Montceau-les-Mines
- 19 250 € à la Communauté d'agglomération du Grand Chalon
- 19 250 € à la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
- 19 250 € à la ville du Creusot
- 19 250 € à l'Association PEP 71.



JEUNES

RAPPORT 405

COLLÈGES PUBLICS

Création du guide des actions éducatives

L'une des priorités pour le Département de Saône-et-Loire est d'offrir aux collégiens des conditions d'apprentissage favorables à leur réussite. Cela passe par des établissements modernes et bien équipés, des locaux sécurisés, mais aussi par des actions éducatives qui complètent les enseignements de l'Education nationale et contribuent au bien-être des élèves. Ces actions départementales enrichissent leur parcours et leur ouverture sur le monde.

Le Département propose, **pour la rentrée scolaire 2025/2026, la création d'un nouveau dispositif appelé « Guide des actions éducatives » à destination des collèges, réalisé par les équipes du Département en partenariat avec différents partenaires (Les Francas, Info Jeunes, La Maison des adolescents, EPICEA)**. Son objectif principal est d'ouvrir les collèges sur leur environnement afin que les collégiens puissent bénéficier d'apprentissages variés dans leur contenu et dans leur présentation.

Ce dispositif vise à soutenir, financer et coordonner des projets éducatifs. En plus de l'Appel à projets en faveur des collégiens, il s'agit de mieux valoriser les animations existantes et développer une offre destinée aux élèves à travers un guide d'animations

éducatives, sélectionnées par le Département, autour de 4 thématiques :

- ➔ le vivre ensemble
- ➔ l'engagement
- ➔ le sport, la santé et l'alimentation
- ➔ l'environnement.

Mode d'emploi : Le collège contacte directement l'intervenant pour fixer avec lui les modalités pratiques de l'intervention (nombre d'élèves, horaires, besoins matériels...) tout en sachant que les actions éducatives ont lieu prioritairement dans les locaux du collège afin d'éviter des frais de transports excessifs.

Ce guide sera évolutif et adaptable au fil du temps afin de tenir compte des évolutions des actions, de l'actualité.... Les actions retenues permettent de couvrir tous les âges de la 6^e à la 3^e et l'intégralité du département.

À ce jour, le Guide propose 50 actions éducatives.

➔ **Coût annuel pour le Département de Saône-et-Loire : 150 000 €**

RAPPORT 404

AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA

Attribution de subventions 2025

Le Département de Saône-et-Loire encourage l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire, en réduisant le coût d'accès aux formations conduisant à l'obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), en application du règlement départemental adopté par l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021.

Les aides du Département aux BAFA, BAFD et BNSSA sont versées directement aux organismes habilités :

- ➔ 90 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation à l'approfondissement au BAFA
- ➔ 150 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation générale au BAFD
- ➔ 100 € par stagiaire, versés pour prendre en charge une partie du coût de la formation au BNSSA.

Quatre organismes de formation ont transmis les dossiers de 26 stagiaires ayant suivi une formation au BAFA en 2025 pour un montant de 2 340 €.

- ➔ **26 jeunes aidés en 2025 pour un montant de 2 340 €.**
- ➔ **1 443 bénéficiaires depuis 2015 pour 132 170 € d'aides départementale**
- ➔ **65 % des diplômés BAFA ont bénéficié d'un soutien départemental.**
- ➔ **Coût moyen des formations : BAFA 900-1 000 €, BAFD 1 000-1 500 €, BNSSA 600-800 €.**
- L'aide départementale couvre 20 à 40 % du coût total, selon la formation.**
- ➔ **Autres aides possibles : CAF (≈ 91 à 198 €), Région BFC (jusqu'à 200 €), Pôle emploi (AIF), Missions locales.**

RAPPORT 306

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Attribution d'aides

Le Département de Saône-et-Loire aide depuis trois ans les jeunes sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire à financer leur permis de conduire.

À ce jour, 94 jeunes sapeurs-pompiers ont bénéficié des 500 euros du Département depuis 2023, soit près de 20 % de l'effectif actuel (545 JSP en 2024). 48 JSP en moyenne s'engagent chaque année au SDIS71 (entre 2017 et 2024)

La création de ce nouveau dispositif a été votée par l'Assemblée départementale du 23 juin 2022 afin de développer le volontariat et l'engagement citoyen, en particulier chez les jeunes à partir de 16 ans.

L'engagement citoyen est en perte de vitesse de plusieurs années, y compris pour les sapeurs-pompiers volontaires qui représentent 78% des effectifs en France, et 84 % au SDIS71.

Aussi pour redynamiser le volontariat, plusieurs actions sont conduites :

- ➔ Campagne de communication
- ➔ Signature de conventions employeurs (privés, collectivités)
- ➔ Et des projets dédiés à l'engagement dans les JSP par les jeunes élus du CDJ71.

Toutes les actions comptent ; c'est dans ce sens que le Département s'engage avec cette aide au permis de conduire pour les JSP.

**Pour cette session :
4 jeunes ont bénéficié du soutien départemental**

- ➔ **Coût pour le Département de Saône-et-Loire : 2 000€**



PERSONNES ÂGÉES / PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RAPPORT 207

MAINTIEN À DOMICILE

Création d'une aide à la mobilité et aux temps de dialogue et de bonnes pratiques pour les professionnels à domicile

Le vieillissement de la population se conjugue avec le souhait des personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible. Cela impose aux collectivités d'adapter leurs politiques publiques. Cependant ce défi de société se heurte aux difficultés du secteur de l'aide à domicile :

- ➡ déficit d'attractivité des métiers
- ➡ conditions de travail contraignantes
- ➡ isolement professionnel des intervenants.

Conscient de ces enjeux, le Département de Saône-et-Loire a adopté le 23 juin 2022 un plan global en faveur du maintien à domicile.

➡ Depuis 2020, plusieurs actions engagées :

- mise à disposition de 50 véhicules aux services d'aide à domicile,
- création d'un groupement de commande pour la location longue durée,
- prise en charge partielle des frais de location/ amortissement.

Nouveaux dispositifs nationaux

- ➔ Loi du 8 avril 2024, article 20 : création d'une aide financière nationale gérée par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).
- ➔ Objectif : soutenir la mobilité des professionnels et organiser des temps d'échanges et de bonnes pratiques.
- ➔ Fonds pérenne, avec modalités simplifiées à compter de 2025.

Montants pour la Saône-et-Loire

- ➔ Décret n°2025-817 du 13 août 2025 : montant maximal attribué pour l'année 2025 = **959 109 €**.
- ➔ Aide versée directement au Département par la CNSA.
- ➔ Utilisation fléchée :
 - soutien aux déplacements des professionnels,
 - organisation de rencontres collectives favorisant l'échange, la formation et l'amélioration continue des pratiques.

Objectifs

- ➔ Améliorer les conditions de travail des aides à domicile,
- ➔ Réduire les freins liés à la mobilité (zones rurales, frais de déplacement),
- ➔ Renforcer la professionnalisation par le partage d'expériences,
- ➔ Fidéliser les professionnels et rendre le métier plus attractif.

Le Département continue à se positionner comme chef de file des solidarités humaines. Cela passe par montrer sa volonté de soutenir les métiers du domicile, qui sont essentiels à la cohésion sociale et au maintien du lien intergénérationnel. Cette stratégie politique poursuit plusieurs ambitions :

- ➔ **Anticiper le vieillissement** et garantir le droit de vivre chez soi le plus longtemps possible.
- ➔ **Renforcer l'attractivité du secteur** de l'aide à domicile en améliorant les conditions de travail et en valorisant les professionnels.
- ➔ **Réduire les inégalités territoriales** en facilitant les déplacements, notamment dans les zones rurales.
- ➔ **S'appuyer sur les financements nationaux** pour maximiser les moyens départementaux sans alourdir le budget local.

En investissant dans la mobilité et la qualité de vie des professionnels du domicile, le Département est un **acteur politique proactif et innovant**.

RAPPORT 203

PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2025 - 2028 POUR LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL

Le Département est chef de file de l'action sociale et médico-sociale. À ce titre, il garantit une offre de qualité pour les publics vulnérables et doit organiser la coordination des partenaires. Il dispose pour cela du Service Social Départemental, qui est la porte d'entrée pour chacun, dès qu'il rencontre une difficulté de vie.

Le Schéma unique « Solidarités 71 » (2023-2027) a posé un cadre global, adopté après une large concertation (élus, agents, partenaires, personnes accompagnées).



➡ Objectifs du schéma :

- replacer la personne accompagnée au cœur des politiques,
- faciliter l'action des professionnels,
- fluidifier les coopérations entre acteurs.

➡ L'ambition 5 du schéma prévoit une feuille de route pour le SSD afin de renforcer son rôle dans la réponse sociale territorialisée.

Méthode d'élaboration

➡ 7 mois de travaux participatifs (2024-2025).

➡ Instances impliquées :

- Comité de pilotage (élus et directeurs) pour la gouvernance stratégique,
- Comité technique (Service appui à l'action sociale - SAAS) pour le pilotage opérationnel,
- Groupe ressource de professionnels du SSD (visioconférences régulières),
- Près de 60 agents en ateliers thématiques délocalisés (accompagnement social, insertion, articulation des parcours),
- Échanges avec directeurs sectoriels et responsables locaux.

➡ Résultat : une vision partagée et opérationnelle, ancrée dans le terrain.

À quoi sert la feuille de route ?

➡ Repositionner le SSD comme acteur transversal, fédérateur et lisible de l'action sociale départementale.

➡ Objectifs :

- clarifier les missions et le périmètre d'intervention,
- articuler avec le Schéma « Solidarités 71 »,
- renforcer le rôle du Département comme chef de file de la réponse sociale de proximité.

Orientations stratégiques (2025-2028)

1. **Affirmer le SSD** comme politique publique stratégique et pérenne.

2. **Clarifier le cadre et les domaines d'intervention.**

3. **Garantir une réponse homogène** sur tout le territoire, de l'accueil à l'accompagnement.

4. **Préciser les limites d'intervention** pour améliorer les coordinations internes et externes.

5. **Mieux piloter l'action sociale** grâce à des indicateurs et outils de suivi adaptés.

Chaque orientation est déclinée en **fiches actions opérationnelles**.

Suivi et évaluation

➡ Document **évolutif et adaptable**.

➡ Actualisations annuelles intégrées au bilan global du Schéma « Solidarités 71 ».

➡ Évaluation finale prévue en **2028**.

Pour chaque Saône-et-Loirien qui rencontre une difficulté, le SSD est une porte d'entrée qui peut le guider vers ses droits. Il rencontre un conseiller qui l'oriente vers le bon interlocuteur.

La stratégie politique se décline en trois axes majeurs :

➡ **Clarté et proximité** : rendre l'action sociale plus compréhensible et homogène pour les habitants, quel que soit leur lieu de résidence.

➡ **Pilotage et efficacité** : doter le Département d'outils de suivi et d'évaluation modernes pour améliorer la réactivité et la qualité des réponses.

➡ **Partenariat et mobilisation** : renforcer la coopération avec les acteurs locaux (communes, associations, services de l'État) pour garantir des parcours fluides et adaptés aux besoins des personnes.



SPORT/ CULTURE

RAPPORT 403

SPORT POUR TOUS

Fonctionnement et investissement

En septembre 2017, le Département de Saône-et-Loire a adopté une nouvelle politique sportive, construite avec les acteurs du mouvement sportif, reposant sur 5 dispositifs phares : comités sportifs, clubs nationaux, écoles de sport, manifestations, et équipements.

Fin 2019, cette politique a été renforcée avec la création de nouveaux dispositifs, dont :

- ➡ L'aide aux déplacements vers des événements sportifs remarquables
- ➡ L'aide aux sportifs de haut niveau, permettant un soutien direct et inédit aux talents du territoire inscrits sur les listes ministérielles.

L'année 2020 a marqué une étape importante, avec un budget porté à plus de 2 M€, puis 2,5 M€ en 2024, confirmant ainsi le choix du Département d'investir dans la vitalité sportive de la Saône-et-Loire.

- ➡ Ce soutien financier contribue à ce que les jeunes espoirs restent attachés à leur club formateur, renforçant ainsi le dynamisme local et évitant les départs précoces vers d'autres territoires.
- ➡ Au-delà des performances individuelles, il participe à l'image et au rayonnement de la Saône-et-Loire, qui s'affirme comme un département formateur de champions et un territoire sportif reconnu.

LES AIDES 2025 AU FONCTIONNEMENT

- ➡ 1 club évoluant dans un championnat national a sollicité une aide pour un projet, pour un montant de 1 500 €
- ➡ 1 association sportive a sollicité une aide au titre de son école de sport pour la saison sportive 2024- 2025, pour un montant de 705 €
- ➡ 9 organisateurs ont sollicité une aide pour 9 manifestations sportives se déroulant en 2025, pour un montant de 9 700 €
- ➡ 4 personnes inscrites sur les listes ministérielles de haut niveau ont sollicité une subvention au titre du dispositif d'aide aux sportives et sportifs de haut niveau, pour un montant de 5400 €
- ➡ 4 associations sportives ont sollicités une aide pour un déplacement vers un événement sportif remarquable, pour un montant de 1 700 €.

LES AIDES 2025 À L'INVESTISSEMENT

- ➡ 1 association a sollicité une aide pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ou minibus pour un montant total de 6 000 €
- ➡ 1 association a sollicité une aide pour l'acquisition de matériel pédagogique pour un montant total de 573 €
- ➡ 3 associations ont sollicité une aide pour l'acquisition de matériel audiovisuel, bureautique et informatique pour un montant total de 687 €.

Total des aides du Département de Saône-et-Loire

- ➡ En fonctionnement : 19 005 €
- ➡ En investissement : 7260 €

Attribution de subventions du Plan Numérique71 ; Lancement du lieu culturel numérique au LAB71 ; Point d'information sur l'avancement d'autres actions du SDUSN

Attribution de subventions du Plan Numérique71

Le plan Numérique 71 vise à accompagner les usages des collectivités et autres publics. Le règlement d'intervention a été adopté en mai 2025, avec une enveloppe de 300 000 €.

Les dispositifs ciblés sont :

- ➔ le numérique éducatif (écoles primaires)
- ➔ le soutien à la mise en place de tiers-lieux et espaces numériques
- ➔ les services du quotidien
- ➔ l'usage d'objets numériques connectés permettant une meilleure gestion
- ➔ le développement de l'intelligence artificielle.

En seulement 2 mois, 41 dossiers ont été déposés et instruits. Cela représente 95 % de l'enveloppe financière allouée (284 2025 €).

- ➔ 25 demandes pour les services du quotidien (panneaux d'affichage numérique ; bornes tactiles pour annonces légales ; sites internet institutionnels...)
- ➔ 12 demandes pour équiper les écoles
- ➔ 3 demandes pour de la cyber sécurité
- ➔ 1 demande pour l'usage d'objets numériques connectés.

Lancement du lieu culturel numérique au LAB71

Il s'agit de mobiliser le dispositif « Micro-Folie » porté par le ministère de la Culture et le Parc de la Villette.

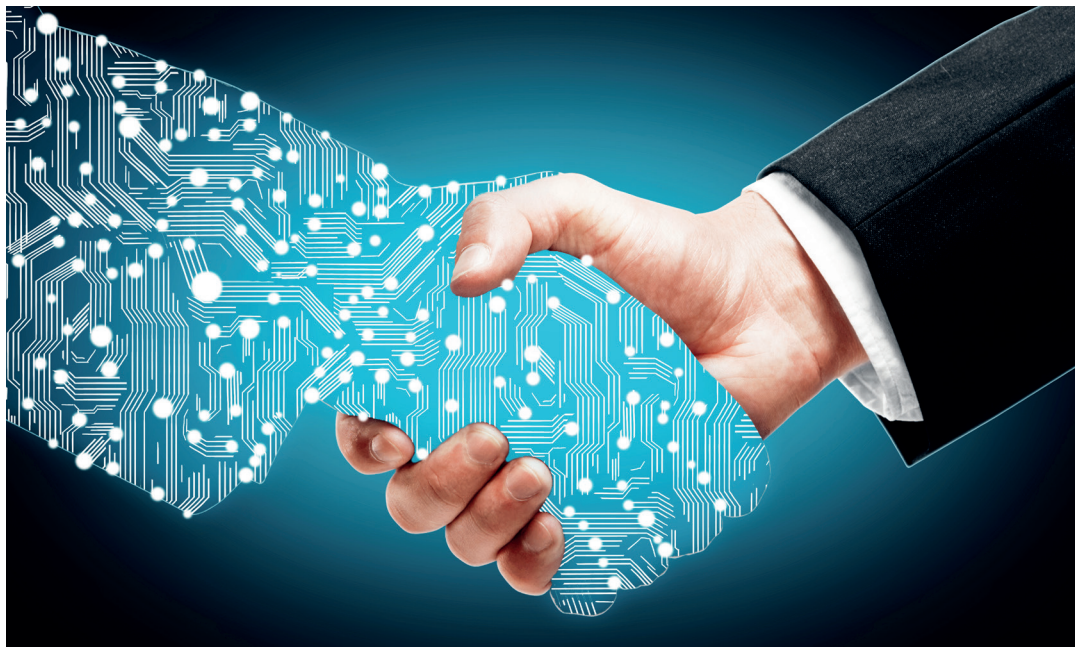
L'objectif est la création d'un musée numérique donnant accès à des œuvres présentes dans les musées nationaux. Des tiers lieux seront également développés au sein du LAB 71.

Ce partenariat sera matérialisé par une convention entre le Département et l'Etablissement public de La Villette.

➔ **Coût pour le Département :**
100 000€ en 2025 pour l'investissement en infra structure numérique.
1 000 €/an pour le fonctionnement, l'adhésion au réseau « Micro-Folie »

Point d'information sur l'avancement d'autres actions du SDUSN

- ➔ Reprise du VAN71 2.0 avec des ateliers à vocation généraliste qui tournent autour de l'autonomie numérique
- ➔ Phase d'étude pour déployer dans les collèges un espace numérique de travail commun
- ➔ Travail avec plusieurs communes pour analyser leurs besoins et les interventions futures du Département en matière de services connectés innovants
- ➔ Le Département est co-porteur et participe à l'élaboration de la feuille de route France Numérique Ensemble avec la Préfecture de Saône-et-Loire.





AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 301

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Convention de partenariat avec La Poste pour favoriser le soutien au développement de circuits courts de commercialisation et de livraison de produits locaux

Le Département de Saône-et-Loire a lancé en 2022 son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** intitulé « *La restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous* », labellisé par le Ministère de l'Agriculture.

Il s'agit de **relocaliser l'alimentation**, structurer les filières agricoles locales, garantir l'accès à une alimentation de qualité et soutenir un modèle agricole durable. Des ambitions qui ont mis en avant un problème qui concerne la **logistique des circuits courts**, entre producteurs et consommateurs.

Ce partenariat avec La Poste pourrait répondre à cette problématique. Expérimental dans un premier temps, il vise à tester des solutions de logistique alimentaire innovantes, sans impact financier, mais avec un fort enjeu stratégique pour le développement des circuits courts et la transition écologique.

Les avantages :

- ➔ **Renforcer les circuits courts** et améliorer la logistique alimentaire de proximité.
- ➔ **Accompagner les producteurs locaux :**
 - mise en place de nouveaux circuits de distribution,
 - réduction de la charge de travail logistique.
- ➔ **Faciliter l'accès des habitants :**
 - meilleure couverture territoriale des points de vente et livraison,
 - implantation dans les zones peu ou pas desservies.
- ➔ **Optimiser l'impact écologique :**
 - réduction des émissions liées au transport (« dernier kilomètre » ≈ 25 % de l'empreinte carbone de la chaîne).
- ➔ **Créer une plus-value commune** supérieure à une action isolée de chaque partenaire.

Soutien aux économies d'eau et à la récupération des eaux de pluie

La Saône-et-Loire n'échappe pas à l'intensification des sécheresses, accentuées par des canicules répétées, suivies d'épisodes de pluies abondantes qui compliquent la gestion des ressources hydriques. Les agriculteurs doivent composer avec des besoins croissants en eau et des difficultés liées au ruissellement et à la perte des ressources disponibles.

Le Département de Saône-et-Loire a engagé, via son Plan Environnement, une adaptation de ses politiques publiques pour répondre au défi climatique et maintenir le tissu agricole et rural.

Historique

➔ Dès 2020, création d'un premier dispositif d'aide aux économies d'eau (près de 400 projets financés pour 5 M€ de subventions).

➔ Depuis juillet 2024, mise en place d'un nouveau dispositif, appuyé sur :

- le régime cadre européen SA.107520 (aides aux investissements agricoles),
- une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- le Plan Stratégique National (PSN).

Caractéristiques du dispositif

➔ **Bénéficiaires** : agriculteurs et viticulteurs du département.

➔ **Dépenses éligibles** : 10 000 à 60 000 € HT par porteur et par an.

➔ **Taux d'aide** : 65 %, plafonné à 35 000 € par projet.

➔ **Équipements concernés** :

- systèmes complets de récupération d'eau de toiture et de surfaces imperméabilisées,
- équipements complémentaires (abreuvoirs, tonnes à eau, tuyauterie, etc.).

BILAN ET DEMANDES 2025

➔ **Nouvelles demandes 2025** :
6 exploitations sollicitent une aide de **98 649 €**

➔ Déjà attribué en 2025 : **12 subventions** pour un montant total de **225 206 €**.

➔ Financement assuré par le budget départemental (Plan eau – transition écologique de l'agriculture, 2024-2027).



Le Plan Environnement 2020-2030 adopté par l'Assemblée départementale fixe des objectifs ambitieux en matière de biodiversité.

Le **Plan Nature** décline deux axes majeurs :

➡ **Axe 1 : Protéger les espaces remarquables et leur biodiversité** (politique départementale des Espaces Naturels Sensibles – ENS).

➡ **Axe 2 : Renforcer le maillage vert du territoire** (plantation d'arbres, haies, continuités écologiques).

Le bilan départemental 2020-2025

➡ **Espaces naturels sensibles (ENS) :**

- Triplement du nombre de sites ENS départementaux : 11 sites labellisés en 2025 (contre 3 en 2020)
- Doublement des visites commentées et de la fréquentation depuis 2022
- Aménagements : entretien, restauration écologique, accueil du public, accessibilité, animation pédagogique.

➡ **Plantations et maillage vert :**

- Plus de **300 000 arbres plantés depuis 2020**, dont 20 000 via le dispositif **Chèque-arbre 71**
- **40 km de haies reconstitués**
- Dispositifs structurants : conventions avec l'ONF et l'OPAC, abondement aux aides régionales (Bocages & Paysages, Vergers de sauvegarde), appel à projets, programmes éducatifs (« une gourde, un arbre »)
- Début de l'expérimentation de la **régénération naturelle assistée**.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2025-2030 ?

➡ **Espaces naturels sensibles**

- Consolidation et pérennisation des sites actuels plutôt que multiplication.
- Objectif réaliste : **15 ENS labellisés en 2030**, gérés et valorisés.

➡ **Plantations**

- Atteindre **480 000 arbres plantés en 2028**, puis **600 000 arbres en 2030**.
- Maintien des dispositifs (Chèque-arbre 71, abondements régionaux).
- Renouvellement du partenariat ONF (30 000 arbres/an).
- Poursuite de la renaturation sur le patrimoine départemental (collèges, sites culturels, dépendances routières).





CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr